



aref infos



édito

Le Président
Raymond GILLOT

Une AREF résolument tournée vers les entreprises et leurs salariés.

24
avril 2009

Mes deux années de mandat de Président de votre AREF Paca Corse ont été guidées par un objectif unique : centrer notre activité sur la réponse apportée aux entreprises en matière de conseils et de financements de la formation de leurs salariés.

Anticiper sur l'évolution des compétences des salariés est devenu une nécessité pour le dirigeant, afin d'adapter son entreprise et de préserver l'emploi : nouveaux matériaux, nouvelles techniques, nouvelles organisations du travail, nouveaux marchés, mais également nouvelles approches de construction « développement durable » mises en exergue par le Grenelle de l'environnement. Mais votre AREF également s'adapte : au cours de ces premiers mois de l'année 2009, nous aurons connu 4 départs à la retraite et l'arrivée, depuis janvier, de notre nouveau Secrétaire général : la moyenne d'âge de notre équipe de permanents est ainsi ramenée à 40 ans.

Et puis nous allons connaître une année « charnière » quant au fonctionnement même de la formation en France : l'accord national interprofessionnel du 7 janvier 2009, et sa déclinaison en termes législatifs, impacteront certainement la question du financement de la formation des demandeurs d'emploi et des salariés les plus exposés au maintien dans l'emploi, mais aussi, et il faut s'y préparer, le regroupement de certains OPCA en France afin d'en diminuer le nombre, tel que prévu dans le projet gouvernemental.

Votre AREF est à votre disposition ; n'hésitez pas à faire appel aux Chargés de relation de l'AREF pour vous épauler dans l'élaboration, le montage et le financement de vos projets de formation (coordonnées de votre Chargé de relation ci-contre).

Vos contacts AREF

Vous trouverez ci-dessous les coordonnées des conseillers AREF. N'hésitez pas à les contacter pour qu'ils puissent étudier votre demande et vous orienter vers les processus les plus adaptés.

RÉGION PROVENCE

Pour le 13 > Chantal Castel

Tél. : 04 91 09 43 62

Mail : ccastel.aref21@gfcbtp.fr

Pour le 83 > Jean Paul Muller

Tél. : 04 94 91 67 83

Mail : jmuller.aref21@gfcbtp.fr

Pour le 84 > Joëlle Parat

Tél. : 04 90 60 36 23

Mail : jparat.aref21@gfcbtp.fr

Pour le 06 > Aurélien Thienpont

Tél. : 04 93 21 01 65

Mail : athienpont.aref21@gfcbtp.fr

Pour le 04 et 05 > Marie-Anne Foubert

Tél. : 04 92 51 87 03

Mail : mfoubert.aref21@gfcbtp.fr

RÉGION CORSE

> Paule Casanova

Tél. : 04 95 31 86 28

Mail : pcasanova.aref21@gfcbtp.fr

Opérateur régional des OPCA
du Bâtiment et des Travaux Publics

AREF
PROVENCE ALPES
CÔTE D'AZUR
ET CORSE
BTP



AREF BTP
151, av. des Aigalades - 13905 MARSEILLE Cedex 15
Tél. : 04 91 09 43 50 - Fax : 04 91 03 00 92
e-mail : aref21@gfcbtp.fr

AREF Infos est une publication
de l'AREF Provence-Alpes-Côte d'Azur et Corse
Directeur de la publication : Michel FUGIER
Réalisation : www.studio-magellan.com



Les priorités 2009

Vos OPCA se sont fixé des priorités en fonction de leurs spécificités. Ces priorités vont guider l'action de votre AREF, tout au long de l'année.

L'OPCA Bâtiment s'est fixé les priorités suivantes :

- conclure 8 100 contrats de professionnalisation en veillant à personnaliser les parcours et à respecter le contrat de référence pour la branche d'une durée d'un an, avec 400 heures de formation et un coût moyen de 6 800 € ;
- privilégier l'accès des périodes de professionnalisation salariés « seniors » qui sont source de savoir-faire afin de leur permettre de faire face aux mutations technologiques et plus largement aux évolutions des métiers ;
- favoriser le développement des compétences et des qualifications des salariés dans le cadre du plan de formation ;
- poursuivre le travail d'information sur le DIF auprès des entreprises et des instances représentatives du personnel. L'OPCA Bâtiment prend en charge les coûts pédagogiques des DIF prioritaires pour les entreprises en option A. Constituent des DIF prioritaires, les actions techniques réalisées en dehors du temps de travail ;
- former 1 100 tuteurs afin de favoriser la transmission des savoirs au sein des entreprises ;
- financer les actions de lutte contre l'illettrisme ;
- financer les actions de formation à caractère innovant ;
- financer les formations aux économies d'énergies (FEEBAT) pour permettre aux entreprises d'être au rendez-vous de l'efficacité énergétique.

L'OPCA TP s'est fixé les priorités suivantes :

Les actions de formation financées sur les fonds mutualisés sont en priorité celles de nature à répondre aux défis auxquels la branche est confrontée :

- le recrutement de plus de 30 000 nouveaux salariés chaque année dont 3 000 contrats de professionnalisation, en priorité, dans les métiers des Travaux Publics ;
- l'intégration et l'accompagnement des nouveaux entrants, par la qualité de l'accueil et par le développement du tutorat ;
- la qualification des salariés, car les métiers des Travaux Publics nécessitent de plus en plus de connaissances techniques et de savoir-faire professionnels ;
- la fidélisation des salariés, par la mise en place de parcours de professionnalisation et la reconnaissance des acquis de leurs expériences ;
- le financement d'actions de lutte contre l'illettrisme et d'acquisition des savoirs fondamentaux ;
- la sensibilisation des entreprises, notamment celles qui réalisent peu ou pas de formation, aux enjeux de la formation et aux outils dont elles disposent.

Aide au plan TP 2009

L'année 2009 voit une forte diminution des fonds mutualisés de l'AREF Provence Alpes Côte d'Azur et Corse, pour les Travaux Publics.

En effet, les efforts de formation fournis par les entreprises de Travaux Publics, au cours des derniers exercices, ont engendré une hausse de la consommation des fonds mutualisés. Par conséquent, ces fonds, mis à disposition par l'OPCA TP, connaissent une baisse importante pour 2009.

Face à cette diminution, de nouvelles règles de prise en charge ont été adoptées lors du dernier conseil d'administration de l'AREF PACA et Corse. Celles-ci ont pour vocation d'attribuer de la manière la plus équitable possible les fonds disponibles en tenant compte des priorités fixées par l'OPCA TP (voir encadré ci-dessous).

Par ailleurs, le budget option A de chaque entreprise TP reste disponible auprès du GFC BTP et il revient à chaque entreprise de TP de faire ses demandes de remboursement sur son crédit et d'étudier avec son correspondant AREF les dossiers pouvant être cofinancés par l'AREF.

OPCA TP : critères d'attribution des aides financières sur fonds mutualisés « plan de formations » et « période de professionnalisation » année 2009

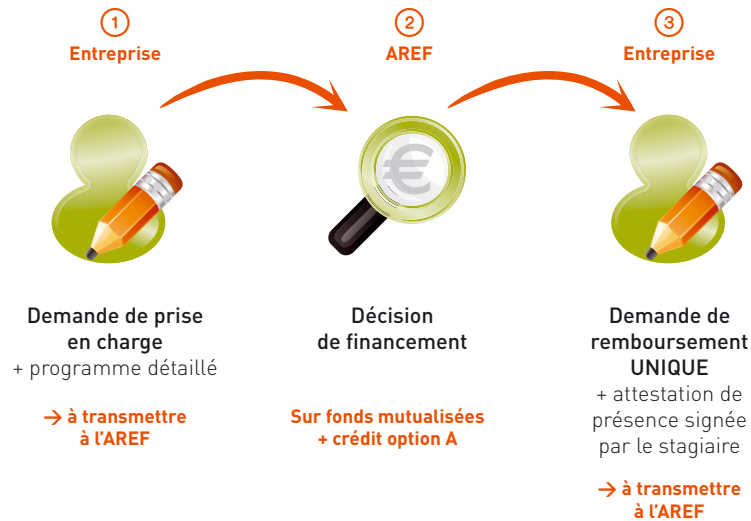
- Les dossiers doivent parvenir à l'AREF avant le début du stage.
- Tous les dossiers d'aide financière TP « plan de formation » et « période de professionnalisation » sont présentés à la Commission d'aide financière de l'AREF.
- Priorité sera donnée aux demandes pouvant bénéficier des aides financières publiques (Etat, Région, FSE).
- Les demandes des entreprises TP en option B ne sont pas prioritaires.
- Les formations inférieures à 21 heures ne peuvent pas faire l'objet d'une aide financière de l'AREF.
- Priorité sera donnée aux stages interentreprises.
- Priorité sera donnée à la prise en charge des coûts pédagogiques.
- Les actions de formations obligatoires seront prises en charge sur le budget option A de l'entreprise.



Vos démarches administratives pour 2009

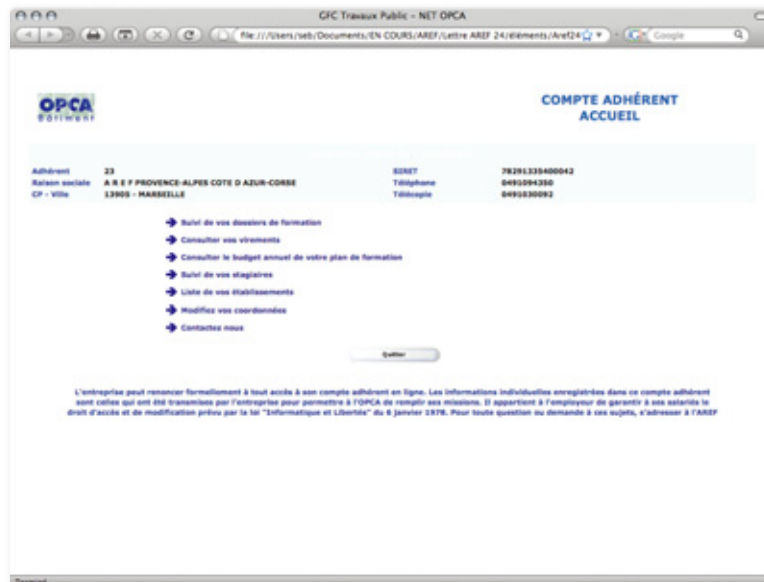
Gestion simplifiée du crédit option A : la demande unique

Les entreprises de bâtiment supérieures à 50 salariés et toutes les entreprises de travaux publics ont dorénavant accès à une procédure simplifiée dans leurs démarches vis-à-vis de l'AREF et du GFC : elles peuvent adresser une demande de prise en charge unique à leur AREF, pour une action de formation cofinancée sur la mutualisation et sur leur crédit option A. Pour cela, elles doivent prendre contact avec leur interlocuteur AREF.



Compte adhérent en ligne

L'entreprise dispose, depuis 2008, d'un compte adhérent en ligne, accessible depuis le site internet du GFC ou de l'AREF, qui lui permet, après identification, de connaître la situation de son budget formation, de ses dossiers formation, des virements, et d'accéder au suivi de ses stagiaires.



Relances et soldes automatiques : ne passez pas à côté

Lorsqu'un dossier est pris en charge, l'AREF transmet un accord à l'entreprise ainsi qu'une demande de remboursement à renvoyer dès la fin de la formation. Si vous tardez à envoyer cette demande, plusieurs courriers de relance vous sont adressés. Après plusieurs relances et sans réponse de votre part, votre dossier pourrait être soldé automatiquement. Faites-nous parvenir vos demandes de remboursement dès la fin de la formation. À défaut, contactez votre interlocuteur AREF.

www.aref-provence-et-corse.com
un site internet
à votre disposition

L'AREF BTP Provence Alpes Côte d'Azur et Corse met à la disposition des entreprises et de leurs salariés un outil internet riche, clair, utilitaire et dynamique. Il permet de s'informer, de disposer d'outils pratiques, de dossiers et fiches techniques et enfin de télécharger les documents administratifs dont vous aurez besoin au fil de l'organisation de vos actions de formation. N'hésitez pas à le consulter : il est régulièrement mis à jour !



Les organismes qui se sont engagés pour la qualité de leurs prestations

Ces organismes ont signé avec l'AREF BTP une Charte Qualité. Ils sont organisés pour vous assurer le meilleur service. N'hésitez pas à consulter leur offre et à les rencontrer.

ACF	www.acf-consulting.fr
ACPM	www.acpm.asso.fr
ACTICE	actice.bidault@wanadoo.fr
AFFA GAP	www.affa.fr
AFFA LE PONTET	www.affa.fr
AFFA Marseille La Treille	www.affa.fr
AFFA NICE	www.affa.fr
AFFA TOULON La Valette	www.affa.fr
ANTERES FORMATION	www.antes.fr
ASFO GRAND SUD	www.asfo.asso.fr
ASFOR CCI	www.asfor.net
AUDIT CONSEIL FORMATION	johann.simoni@club-internet.fr
BCFTP	www.bcftp.fr
BOYER FORMATION	www.boyer.formation.fr
BTP FORMATION 04	www.btp04.ffbatiment.fr
BTP SERVICES	www.btpserv.com
CABINET PRAGMA	jfsabia@wanadoo.fr
CENTRE DE FORMATION DU BTP DU VAR	www.formation-btp-paca.com
CENTRE DE FORMATION MISTRAL	www.formation-mistral.fr
CENTRE FORMATION HAUTE CORSE	www.cfa2b.fr
CESI MEDITERRANEE	www.cesi.fr
CETE APAVE SUD	www.apave.com
CETE APAVE SUDEUROPE	www.apave.com
CFA FLORENTIN MOURET	www.formation-btp-paca.com
CFPCT	www.cfpct.com
CFTP EMILE PICO	www.cftp-pico.com
COMPAGNONS DU DEVOIR	www.compagnons-du-devoir.com
CONSEIL & FORMATION P. RAULIN	philipperaulin@wanadoo.fr
CPAB Formation	www.cpabformation.com
CPO FC	cpo@cpo-fc.com
DECLIC INFO	declic.info@declicinfo.fr
ECF SUD PREVENTION SECURITE 06	www.ecf.asso.fr
ECF SUD PREVENTION SECURITE 83	www.ecf.asso.fr
ECF/SUD PREVENTION SECURITE 04/05	www.ecf.asso.fr
ED CONSEIL	courrier@edconseil.com
ESJDB IT-FFB	www.esjdb.com
EUROPA FORMATION	www.auto-ecole-europa.com
EUROPE CONDUITE STAGES	www.ecf.asso.fr
FARE	www.fare.fr
FORMAPELEC	formapelec69@wanadoo.fr
FORMATION BTP 06	laurence.doron@ccca-btp.fr
FORMATION ET METIER	jpserresfc@fmjraynaud.fr
FORMAVAR	www.forma-var.fr
FORMAZUR	formazur@dbb.fr
FRCMB MARSEILLE	www.compagnons.org
GRETA DE CANNES - GRASSE	www.greta.ac-nice.fr
GRETA MARSEILLE VILLE	www.marseilleville.gretanet.com
GRETA Nice - Côte d'Azur	www.greta.ac-nice.fr
GROUPE PROMOTRANS	www.promotrans.asso.fr
HC FORMATION	www.groupehc.com
IFTIM ENTREPRISES	www.aft-iftim.com
IMF	www.ccihc.fr
INSTITUT DE FORMATION INTERNATIONALE	www.ifi84.fr
JF. FELIU CONSULTANTS	jffeliu@wanadoo.fr
M.I. FORMATION	www.mi-informatique.com
MANITOWOC	www.potain.com
ODF	www.odformation.com
SECURITE MANUTENTION	sm.sarl@wanadoo.fr
SUD PREVENTION SECURITE 84	www.ecf.asso.fr
T.K.M. CONSULTING	www.tkmconsulting.com

Brèves

☒ L'AREF en mouvement

L'AREF a connu 3 départs et 3 arrivées depuis le début de l'année. Notre Secrétaire général, Michel Fugier, a pris sa retraite en décembre, tout comme notre Chargée de relations des départements alpins (04 - 05), Marie-Hélène Richer. Enfin, depuis la fin du mois de mars, notre Responsable administratif et financier, Bernard Lagardère, a également cessé son activité. Au rang des arrivées, le nouveau Secrétaire général, François Degueurce, a pris ses fonctions en janvier, tout comme notre nouvelle Chargée de relations (04 - 05), Marie-Anne Foubert. Enfin, Elisabeth Canadas nous a rejoints pour s'occuper de la comptabilité.

☒ Demande préalable

Toutes les demandes d'aide financière sur fonds mutualisés doivent parvenir à votre AREF au minimum 15 jours avant le début de la formation. Les dossiers doivent être composés du formulaire de prise en charge et du programme de formation.

☒ Changement de forfaits pour 2009

Taux d'hébergement : 58 € / jour
repas compris
Repas seul : 20 €
Forfait kilométrique : 0,43 € / km

☒ Le mémento de notre groupe a été mis à jour pour 2009. Vous pouvez le consulter sur notre site internet.

Agenda

☒ Prochaines commissions d'aide financière

12/05/09 - 18/06/09 - 16/07/09